

Anvers, 25 juin 2025, 07:30 CET - Informations réglementées

Modalités du dividende optionnel

- Apport du droit au dividende net en échange de la souscription d'une nouvelle action à 40,04 euros ou 22 droits au dividende relatifs à l'exercice 2024-2025
- Période de choix comprise entre le 2 et le 22 juillet 2025, 16h00

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires de Gimv S.A. tenue ce jour, le dividende brut pour l'exercice 2024-2025 a été fixé à 2,60 euros par action. Celui-ci sera proposé aux actionnaires sous la forme d'un dividende optionnel. Chaque nouvelle action pourra être souscrite en échange de 22 droits au dividende relatifs à l'exercice 2024-2025 (les « Droits au dividende »), portant le prix d'émission à 40,04 euros. WorxInvest, l'actionnaire de référence de Gimv, a annoncé son intention d'apporter la totalité de ses Droits au dividende au capital en sa qualité d'actionnaire de référence. Par conséquent, 34,35% des actions dans le cadre du dividende optionnel seront déjà souscrites.

Les actionnaires qui disposeront de 22 Droits au dividende ou d'un multiple de ce nombre au 1 juillet 2025 pourront apporter ceux-ci au capital de la Gimv en échange d'une ou plusieurs nouvelles actions de Gimv. Il n'est pas possible de procéder à un apport en espèces pour le nombre de Droits au dividende manquants. Le Droit au dividende (ISIN BE6352430944) ne sera pas négocié séparément sur Euronext Bruxelles.

À partir du 2 juillet 2025, les actionnaires auront la possibilité d'apporter leur dividende net au capital de Gimv aux conditions suivantes :

- Apport à concurrence du dividende net : 1,82 euros par Droit au dividende.
- Proportion de l'apport : 22 Droits au dividende par nouvelle action.
- Prix d'émission par nouvelle action : 40,04 euros, correspondant à une décote de 3,5% par rapport au cours de clôture du 24 juin 2025 (corrige du dividende brut de 2,6 euros).

- Période de choix : du 2ème au 22 juillet 2025 inclus, à 16 heures.
- Livraison des nouvelles actions : 25 juillet 2025.
- Participation aux résultats : pour l'exercice raccourci 2025 qui a commencé le 1er avril 2025.

Les actionnaires possédant des actions sous forme dématérialisée (sur compte-titres) sont invités à (i) contacter leur institution financière pour communiquer leur choix et (ii) suivre les instructions de celle-ci afin de procéder à l'enregistrement de leur choix.

Les titulaires d'actions nominatives sont invités à suivre les instructions reçues par courrier de la part de Gimv. Les actionnaires qui n'auront pas communiqué leur choix recevront automatiquement leur dividende net en espèces à partir du 25 juillet 2025.

Les actionnaires qui souhaitent demander l'exemption de précompte mobilier sont priés de communiquer leur choix à leur institution financière. Celui-ci devra être communiqué à KBC Bank pour le 29 juillet 2025 au plus tard.

Le mémorandum informatif est disponible sur les sites Internet de Gimv, de KBC Securities, de KBC Bank et de Bolero :

- Gimv: <https://www.gimv.com/fr/investors/key-financial-information#toc-4>
- KBC: www.kbc.be/gimv2025
- Bolero: www.bolero.be/fr/gimv2025

Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas servir à la diffusion, publication ou distribution en dehors de la Belgique ou dans toute autre juridiction où la publication est interdite sans enregistrement ou la qualification en vertu des lois de la juridiction concernée.

Calendrier pour l'actionnaire

- *Date de détachement du dividende relative à l'exercice 2024-2025 (coupon nr. 33)*
30 juin 2024
- *Date d'enregistrement du dividende relative à l'exercice 2024-2025 (coupon nr. 33)*
1 juillet 2024
- *Début de la période de choix au dividende relative à l'exercice 2024-2025*
2 juillet 2025
- *Fin de la période de choix au dividende relative à l'exercice 2024-2025*
22 juillet 2024 – 16h
- *Paiement du dividende relatif à l'exercice 2024-2025 (coupon nr. 33)*
25 juillet 2025
- *Résultats des six premiers mois de l'exercice 2025* (période 01/04/25-30/09/25)*
20 novembre 2025

* À partir de 2025, Gimv clôturera son exercice comptable à la fin du mois de décembre, ce qui entraînera un exercice comptable raccourci de 9 mois pour 2025 (sous réserve d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire).

À propos de Gimv

Gimv est une société d'investissement européenne avec plus de 45 ans d'expérience dans le domaine du capital-investissement. Elle est cotée sur Euronext Brussels et fait partie de l'indice Euronext BEL ESG. Gimv a actuellement un portefeuille de plus de 1,6 milliard d'euros composé d'environ 61 entreprises, avec un chiffre d'affaires combiné de 4,5 milliards d'euros et plus de 20 000 employés.

Dans le cadre de plateformes d'investissement bien précises, Gimv détecte les sociétés dynamiques et innovantes qui présentent un solide potentiel de croissance et les aide à devenir des leaders sur leurs marchés respectifs. Les cinq plateformes d'investissement sont : Consumer, Healthcare, Life Sciences, Smart Industries et Sustainable Cities. Chacune d'elles travaille avec une équipe spécialisée et expérimentée, couvrant l'ensemble des marchés domestiques de Gimv (Benelux, France et DACH). En outre, elles peuvent s'appuyer sur un important réseau international d'experts.

www.gimv.com.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter:

Kristof Vande Capelle, CFO*
T +32 3 290 22 17
kristof.vandecapelle@gimv.com

* agissant au nom d'une société